

27/09/2013

## Des collégiens dans les airs !

**F**idèles à la dynamique des années passées, 20 élèves de 3e ont bénéficié, en ce vendredi 20 septembre, d'une dynamique journée d'intégration.

Le collège Jules Ferry, sous la nouvelle direction de Mme Bornert, demeure convaincu que l'établissement doit être ouvert aux réalités des formations et des professions qui assureront l'avenir des jeunes qui leur sont confiés. Ces activités avaient pour but de fédérer le groupe constitué de 18 élèves option « *Découverte professionnelle 3 heures* » et de 2 élèves en « *Dispositif d'alternance dérogatoire* ».

Cet aménagement permet, cette année, à deux jeunes de réaliser six stages en entreprise dans l'année et d'ainsi pouvoir préparer un apprentissage ou une entrée en lycée professionnel. Les quatre élèves qui ont suivi ce dispositif l'an passé ont tous obtenu le Diplôme National du Brevet option Professionnelle, ainsi que l'orientation de leur choix. Quoi de mieux pour créer un groupe soudé et tonique que de pratiquer quelques activités sportives qui sortent de l'ordinaire ? Après avoir été transportés par leurs professeurs, à qui la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole avait confié deux minibus, le groupe est arrivé à bon port au château de la Gataudière, à Marennes. Le matin fut consacré à des activités de ballons et de tir à l'arc où les jeunes, repartis dans deux équipes très positives, ont fait preuve de dynamisme et de volonté pour remporter les parties... Après un pique-nique bien mérité, c'est dans les arbres, sur les installations de l'accrobranche



que se sont mesurés concentration, efforts et capacités de gérer le vertige. Chacun est allé à son rythme, certains ont réussi à dépasser leur appréhension et aucun n'a abandonné. Une journée bien vite passée, avec des moments mémorables d'entraide, d'encouragement et de défis face au vide.

Pour information, c'est la taxe d'apprentissage qui a permis de financer cette journée, de même qu'elle permettra l'acquisition de matériel pédagogique. Le collège Jules Ferry a cru, dès la création de ce dispositif, en « *L'alternance dérogatoire* », il est un des rares établissements habilités à recevoir cette taxe.